

AFFAIRE N° 30

REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE MARECHAL LECLERC

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme de réfection de trottoirs du centre-ville de Saint-Denis, la Municipalité envisage de rénover ceux de la Rue Maréchal Leclerc.

Cette voie, qui est l'une des plus grosses artères de la ville, est bordée, en effet, notamment sur sa partie basse, de trottoirs en béton dégradés.

Les travaux porteraient sur la partie comprise entre la Rue du Butor et le Boulevard de l'Océan.

Le projet comprendrait :

- les terrassements,
- le remplacement et la mise à niveau des bordures défectueuses,
- la pose de fourreaux,
- la réfection du revêtement en enrobé.

Le coût de l'opération est estimé à 950 000 F.

Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 901 - article 23 du Budget Primitif 1989.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet, et de m'autoriser :

- à lancer l'appel d'offres correspondant, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ;
- en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Travaux et Appels d'Offres

La Commission émet un avis favorable.

Elle demande la réfection des trottoirs de la Rue Maréchal Leclerc, entre la Rue Juliette Dodu et la Rue de Paris, ainsi que de la Rue Charles Gounod, entre la Rue Pasteur et la Rue Maréchal Leclerc.

Commission Finances

La Commission émet un avis favorable.

Le coût des travaux est estimé à 1 450 000 F, somme prévue au Budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOÛT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

